

Extrait du procès-verbal

Séance du : 2 mai 2022
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/39
Rapporteur : M. Olivier MONGE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2022/39 concernant la réponse au postulat « A Nyon, un Parc (canin) qui a du chien...»,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/39 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation d'un parc canin au Martinet ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. d'octroyer pour l'entretien annuel de l'infrastructure un montant de CHF 32'000.- TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* sur l'exercice 2022 ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants tant que l'aménagement subsistera.

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées par 42 oui, 12 non et 28 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 3 mai 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :

La Secrétaire :

